



Où commandez-le
en ligne !

28

Les mouillages dans le golfe, comment ça marche ?



Les plates sur les vasières ou les bateaux amarrés dans les anses font partie de la carte postale du parc naturel du golfe du Morbihan, mais surtout de sa vie. Comment fonctionnent ces zones de mouillages et d'équipements légers, Zmel de leur petit nom ?

Catherine Lozac'h

1 Port et « Zmel » quelles différences ?

Un port comme une Zmel (zones de mouillages et d'équipements légers) sont des zones maritimes délimitées. Elles peuvent être en eau pro-fonde ou découvertes à marée basse. Mais dans une Zmel, ne peuvent être installés que des mouillages sur bouées ou sur filières. Et surtout, elle ne dispose pas d'installations en dur comme une capitainerie ou un bâtiment accueillant des sanitaires, des quais ou des pontons. Avec ses multiples anses, rivières et bras de mer, le littoral de l'est du département abrite une grande partie des 11 000 bateaux amarrés dans une Zmel en Morbihan. Le golfe en compte 4 277 à lui seul. Ce mode de mouillage représente d'ailleurs 62 % des 6 930 amarrages autorisés dans le golfe du Morbihan par le schéma de mise en valeur de la mer en 2025.

2 Pourquoi parle-t-on de renouvellement d'AOT ?

Comme l'estran, les fonds marins sont la propriété de l'État. Ce Le nombre de places pour les bateaux est limité à 7 000 dans le golfe du Morbihan. Plus de 60 % d'entre elles sont dans des Zones de mouillages et d'équipements légers, comme ici dans l'anse de Toulvern à Baden. C. Lozac'h domaine public maritime est inaliénable et imprescriptible. S'il ne peut donc être vendu, l'État peut autoriser son occupation temporaire (AOT). Pour les Zmel, ces autorisations sont délivrées pour un maximum de quinze ans. Un « bail » payant et renouvelable. Par exemple, la redevance versée à l'État par la commune de Saint-Armel pour ses 200 mouillages était de 17 980 € en 2025. Aujourd'hui, le renouvellement d'une AOT ne peut se faire sans une étude d'impact. « La gestion des mouillages, ça devient de plus en plus complexe et de plus en plus cher », constate Philippe Trémoureaux, premier adjoint et adjoint aux finances à Saint-Armel.

3 Pourquoi les Zmel ont-elles été créées ?

Il y a quelques décennies, chaque plaisancier obtenait de l'État une autorisation d'installer son mouillage et se débrouillait pour poser son bloc de béton à l'emplacement convenu. Dans le sillage de la loi Littoral et face au développement de la plaisance, l'État a créé les Zmel en 1991. Cette gestion collective propose une alternative à la création de ports, moins coûteuse et plus réversible. Ce qui n'empêche pas certains plaisanciers d'être toujours propriétaires de leur mouillage. Elle permet aussi de mieux séparer baigneurs et bateaux dans la bande des 300 mètres et vise à protéger les fonds marins.

4 Qui gèrent ces espaces sur le territoire du parc ?

La montée en puissance de la rigueur administrative a fait passer de nombreuses zones d'une gestion associative à une gestion communale. Parmi les quelques Mohicans, Ami-gestion gère l'ensemble des 362 mouillages de la Zmel de Conleau. La tête de pont est assurée par les communes avec quelque 4 300 emplacements en Zmel dans le golfe et la rivière de Pénerf. Les communes de Baden, Le Bono et Locmariaquer ont conclu une entente pour mutualiser du personnel, une barge et des commandes de matériel. Dernier acteur, la compagnie des ports du Morbihan (CPM), société anonyme publique locale majoritairement détenue par le Département.

5 Quelles sont les évolutions en cours ?

Jusqu'à présent, la CPM était essentiellement présente dans les ports (Vannes, Saint-Goustan, Port-Blanc, Arradon). Il y a trois ans, à la demande de la commune de Damgan, elle a pris en gestion ses premières Zmel importantes. Dans ce sillage, les communes de Saint-Armel et du Tour du Parc ont sollicité l'entreprise publique. Pour l'une, les négociations n'ont pas encore abouti. Pour l'autre, les plaisanciers ont voté contre